Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE 3

COMMUNE DE SAINT JEAN LASSEILLE

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

PLU approuvé le 27 septembre 2012
Modification 1 - approuvée le 08 novembre 2018
Modification simplifiée 2 - approuvée le 25 novembre 2020
Modification simplifiée 3 - approuvée le 8 février 2024

ARCHI concept

Page 1/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE Rene
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Page 2/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE Rene
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

1. Les principes de la mise à disposition

1.1. LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE

La commune de Saint Jean Lasseille est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé depuis le 27 septembre 2012.

En date du 27 juin 2023, par arrêté communautaire, la commune a prescrit la modification simplifiée du PLU, afin de modifier certaines dispositions du règlement écrit et graphique et actualiser le tableau listant les emplacements réservés.

1.2. LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA PROCEDURE

Selon les modalités indiquées aux articles L153-41 et L153-45 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme peut revêtir une forme simplifiée, dans la mesure où les adaptations envisagées n'auront pas pour conséquence :

1° « Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
4° soit d'appliquer l'article L131-9 du présent code » ;

Cette procédure est dispensée d'enquête publique.

1.3. L'OBJET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

La présente modification simplifiée du PLU a trois objets :

- Rectifier une erreur matérielle présente sur le règlement graphique.

- Supprimer l'emplacement réservé (ER n°22) destiné à la création d'un parking public, situé en bordure de la rue des artisans, afin de permettre l'extension d'une activité commerciale.

- Modifier certaines dispositions du règlement écrit de la zone UA et UB pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la totalité des toitures des équipements publics.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Page 3/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE Rene
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

1.4. LES MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Le dossier mis à disposition du public contient les pièces suivantes :

- Arrêté du Président de la CC des Aspres n°95/2023 du 27 juin 2023 lançant la procédure de modification simplifiée du PLU,
- Le rapport additif de présentation expliquant les modifications apportées au PLU,
- Les pièces modifiées du dossier, à savoir, le règlement écrit, le règlement graphique, et la liste des emplacements réservés.
- La délibération concernant les modalités de la mise à disposition du dossier au public,
- L'accusé de réception de la MRAe concernant l'examen au cas par cas ad hoc,
- L'annexe de l'auto-évaluation du cas par cas ad hoc,
- L'avis de dispense de réaliser une évaluation environnementale,
- Le formulaire cas par cas ad hoc,

La communauté de commune a fixé par délibération, en date du 28 septembre 2023 les modalités de mise à disposition du projet de modification du PLU au public.

Les modalités choisies étaient les suivantes :

- Affichage de la délibération en Mairie de Saint Jean Lasseille et au siège de la Communauté de Communes des Aspres durant toute la durée de la procédure aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes des Aspres et sur celui de la Mairie de Saint Jean Lasseille, du dossier de concertation ;
- Mise à disposition en mairie de Saint Jean Lasseille (30 Avenue de la Mairie – 66300 SAINT JEAN LASSEILLE) et au siège de la Communauté de Communes des Aspres (Allée Hector Capdellayre – Immeuble Christian Bourquin – BP 11 66301 THUIR) pendant une durée au moins d'un mois, d'un dossier de concertation qui sera, le cas échéant, complété pendant la procédure (avis PPA) ;
- Mise à disposition à la Communauté de Communes des Aspres et en mairie d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure ;
- Mise à disposition d'une adresse mail internet destinée à recueillir les observations éventuelles pendant toute la durée de la procédure ;
- Consignation des courriers adressés par voie postale en mairie ou au siège de la Communauté de Communes des Aspres.

A l'issue de cette procédure, un bilan doit être présenté devant le Conseil communautaire, qui délibérera et approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Page 4/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE Rene
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

2. Les outils de la mise à disposition

2.1. LES FORMALITES DE PUBLICITE DE LA MISE A DISPOSITION

LES PUBLICATIONS DANS LA PRESSE DEPARTEMENTALE

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, l'avis de mise à disposition du projet de modification simplifiée au public, a été publié dans un journal du département, en date du 24 novembre 2023, soit 10 jours avant la tenue de la mise à disposition du public :

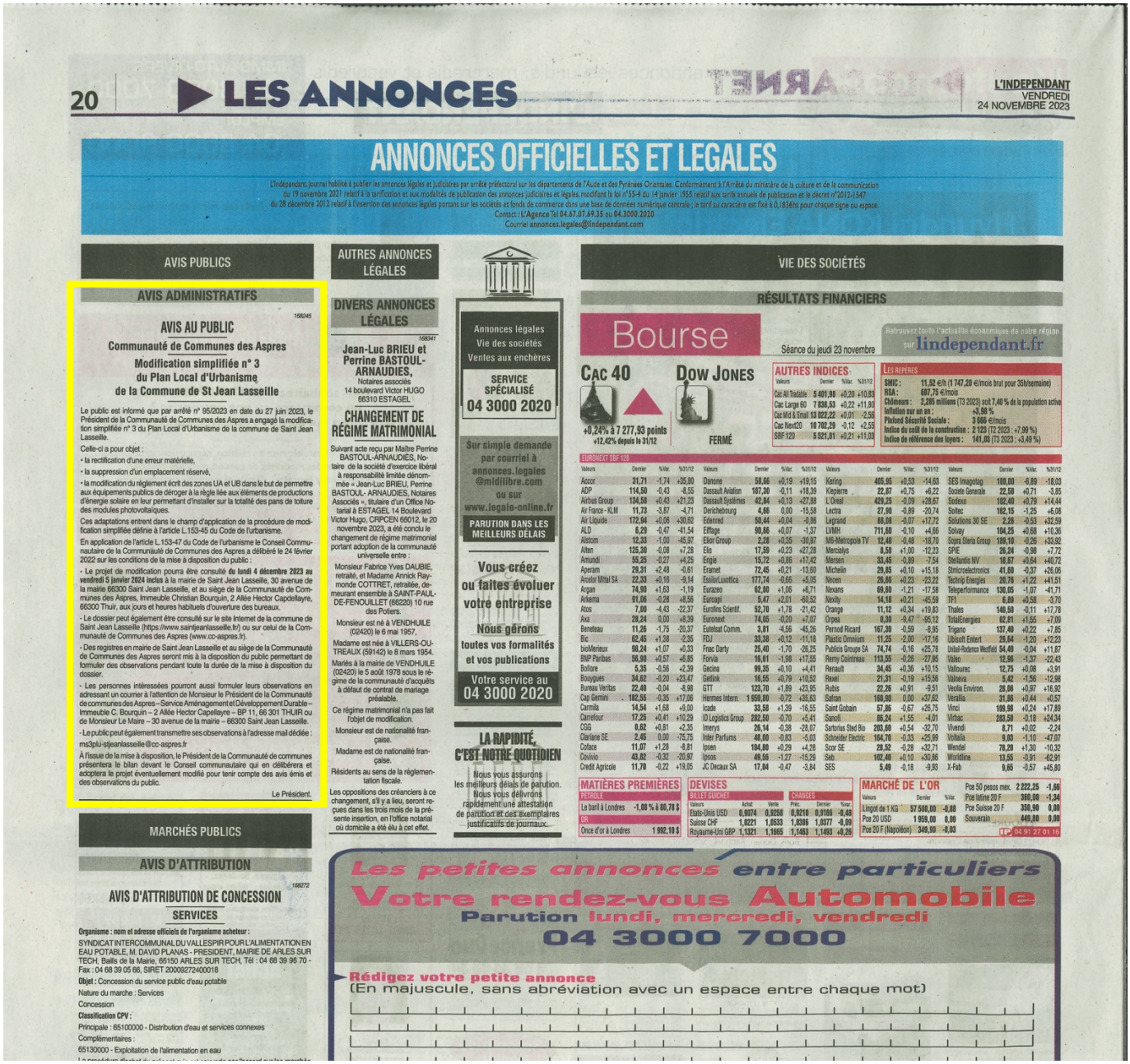

20 LES ANNONCES — L'INDEPENDANT VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

L'Indépendant, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Conformément à l'Arrêté du ministère de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n°55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale : le tarif au caractère est fixé à 0,1834€ht pour chaque signe ou espace.
Contact : L'Agence Tel 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel annonces.legales@lindependant.com

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

168045

AVIS AU PUBLIC
Communauté de Communes des Aspres
Modification simplifiée n° 3
du Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de St Jean Lasseille

Le public est informé que par arrêté n° 95/2023 en date du 27 juin 2023, le Président de la Communauté de Communes des Aspres a engagé la modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Jean Lasseille.

Celle-ci a pour objet :
• la rectification d'une erreur matérielle,
• la suppression d'un emplacement réservé,
• la modification du règlement écrit des zones UA et UB dans le but de permettre aux équipements publics de déroger à la règle liée aux éléments de productions d'énergie solaire en leur permettant d'installer sur la totalité des pans de toiture des modules photovoltaïques.

Ces adaptations entrent dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée définie à l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme.

En application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres a délibéré le 24 février 2022 sur les conditions de la mise à disposition du public :

- Le projet de modification pourra être consulté du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclus à la mairie de Saint Jean Lasseille, 30 avenue de la mairie 66300 Saint Jean Lasseille, et au siège de la Communauté de Communes des Aspres, Immeuble Christian Bourquin, 2 Allée Hector Capdellayre, 66300 Thuir, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- Le dossier peut également être consulté sur le site Internet de la commune de Saint Jean Lasseille (https://www.saintjeanlasseille.fr/) ou sur celui de la Communauté de Communes des Aspres (www.cc-aspres.fr).
- Des registres en mairie de Saint Jean Lasseille et au siège de la Communauté de Communes des Aspres seront mis à la disposition du public permettant de formuler des observations pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier.
- Les personnes intéressées pourront aussi formuler leurs observations en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Aspres – Service Aménagement et Développement Durable – Immeuble C. Bourquin – 2 Allée Hector Capellayre – BP 11, 66 301 THUIR ou de Monsieur Le Maire – 30 avenue de la mairie – 66300 Saint Jean Lasseille.
- Le public peut également transmettre ses observations à l'adresse mail dédiée : ms3plu-stjeanlasseille@cc-aspres.fr

À l'issue de la mise à disposition, le Président de la Communauté de communes présentera le bilan devant le Conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

Le Président.

MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION

168272

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION
SERVICES

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VALLESPIR POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, M. DAVID PLANAS - PRESIDENT, MAIRIE DE ARLES SUR TECH, Bailis de la Mairie, 66150 ARLES SUR TECH, Tél : 04 68 39 96 70 - Fax : 04 68 39 05 66, SIRET 20009272400018
Objet : Concession du service public d'eau potable
Nature du marche : Services
Concession
Classification CPV :
Principale : 65100000 - Distribution d'eau et services connexes
Complémentaires :
65130000 - Exploitation de l'alimentation en eau

AUTRES ANNONCES LÉGALES

DIVERS ANNONCES LÉGALES

168347

Jean-Luc BRIEU et Perrine BASTOUL-ARNAUDIES,
Notaires associés
14 boulevard Victor HUGO
66310 ESTAGEL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Perrine BASTOUL-ARNAUDIES, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Jean-Luc BRIEU, Perrine BASTOUL- ARNAUDIES, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ESTAGEL 14 Boulevard Victor Hugo, CRPCEN 66012, le 20 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Fabrice Yves DAUBIE, retraité, et Madame Annick Raymonde COTTRET, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET (66220) 10 rue des Potiers.

Monsieur est né à VENDHUILE (02420) le 6 mai 1957,

Madame est née à VILLERS-OUTREAUX (59142) le 8 mars 1954.

Mariés à la mairie de VENDHUILE (02420) le 5 août 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ
04 3000 2020
Sur simple demande par courriel à annonces.legales @midilibre.com ou sur www.legale-online.fr
PARUTION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS
Vous créez ou faites évoluer votre entreprise
Nous gérons toutes vos formalités et vos publications
Votre service au 04 3000 2020
LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN
Nous vous assurons les meilleurs délais de parution. Nous vous délivrons rapidement une attestation de parution et des exemplaires justificatifs de journaux.

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse — Séance du jeudi 23 novembre

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur lindependant.fr

CAC 40 : +0,24% à 7 277,93 points, +12,42% depuis le 31/12

DOW JONES : FERMÉ

AUTRES INDICES

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Cac All Tradable	5 401,98	+0,20	+10,83
Cac Large 60	7 838,53	+0,22	+11,80
Cac Mid & Small	13 022,22	+0,01	-2,56
Cac Next20	10 702,29	-0,12	+2,55
SBF 120	5 521,81	+0,21	+11,03

LES REPÈRES

SMIC : 11,52 €/h (1 747,20 €/mois brut pour 35h/semaine)
RSA : 607,75 €/mois
Chômeurs : 2,285 millions (T3 2023) soit 7,40 % de la population active
Inflation sur un an : +3,98 %
Plafond Sécurité Sociale : 3 666 €/mois
Indice du coût de la construction : 2 133 (T2 2023 : +7,99 %)
Indice de référence des loyers : 141,08 (T3 2023 : +3,49 %)

EURONEXT SBF 120

Valeurs	Dernier	%Var.	%31/12
Accor	31,71	-1,74	+35,80
ADP	114,50	-0,43	-8,55
Airbus Group	134,58	+0,43	+21,23
Air France - KLM	11,73	-3,87	-4,71
Air Liquide	172,94	+0,06	+30,62
ALD	6,29	-0,47	-41,54
Alstom	12,33	-1,00	-45,97
Alten	125,30	-0,08	+7,28
Amundi	55,25	-0,27	+4,25
Aperam	29,31	+2,48	-0,61
Arcelor Mittal SA	22,33	+0,16	-9,14
Argan	74,90	+1,63	-1,19
Arkema	91,06	-0,28	+8,56
Atos	7,00	-4,43	-22,37
Axa	28,24	0,00	+8,39
Beneteau	11,26	-1,75	-20,37
Bic	62,45	+1,39	-2,35
bioMerieux	98,24	+1,07	+0,33
BNP Paribas	56,90	+0,57	+6,85
Bollore	5,35	-0,56	+2,39
Bouygues	34,62	-0,20	+23,47
Bureau Veritas	22,40	-0,04	-8,98
Cap Gemini	182,55	-0,35	+17,06
Carmila	14,54	+1,68	+9,00
Carrefour	17,25	+0,41	+10,29
CGG	0,62	+0,81	+2,35
Clariane SE	2,45	0,00	-75,75
Coface	11,07	+1,28	-9,81
Covivio	43,82	-0,32	-20,97
Credit Agricole	11,70	-0,22	+19,05
Dantone	58,66	+0,19	+19,15
Dassault Aviation	187,30	-0,11	+18,39
Dassault Systèmes	42,84	+0,13	+27,88
Derichebourg	4,66	0,00	-15,58
Edenred	50,44	+0,04	-0,88
Eiffage	90,66	+0,07	-1,37
Elior Group	2,28	+0,35	-30,97
Elis	17,59	+0,23	+27,28
Engie	15,72	+0,86	+17,42
Eramet	72,45	+0,21	-13,60
EssilorLuxottica	177,74	-0,66	+5,05
Eurazeo	62,80	+1,06	+6,71
Eurocopi	5,47	+2,01	-60,52
Eurofins Scientif.	52,70	+1,78	-21,42
Euronext	74,85	-0,20	+7,07
Eutelsat Comm.	3,81	-4,56	-45,25
FDJ	33,38	+0,12	-11,18
Fnac Darty	25,40	-1,70	-26,25
Forvia	16,61	-1,98	+17,55
Gecina	99,35	+0,10	+4,41
Getlink	16,55	+0,79	+10,52
GTT	123,70	+1,89	+23,95
Hermes Intern.	1 859,00	-0,72	+35,63
Icade	33,58	+1,39	-16,55
ID Logistics Group	282,50	-0,70	+5,01
Imerys	26,14	-0,38	-28,07
Inter Parfums	48,80	-0,83	-5,03
Ipsen	104,80	+0,29	+4,28
Ipsos	49,56	-1,27	-15,29
JC Decaux SA	17,04	-0,47	-3,84
Kering	405,95	+0,53	-14,63
Klepierre	22,87	+0,75	+6,22
L'Oreal	429,25	-0,09	+28,87
Lectra	27,50	-0,89	-20,74
Legrand	88,08	-0,07	+17,72
LVMH	711,60	-0,10	+4,66
Mercialys	8,58	+1,00	-12,23
Mersen	33,45	-0,89	-7,54
Michelin	29,85	+0,10	+15,18
Nexans	86,66	+0,23	-23,32
Nexity	14,18	+0,21	-45,59
Orange	11,12	+0,34	+19,83
Orpea	0,30	-9,47	-95,12
Pernod Ricard	167,30	-0,59	-8,95
Plastic Omnium	11,25	-2,00	-17,16
Publicis Groupe SA	74,74	-0,16	+25,76
Remy Cointreau	113,55	-0,26	-27,95
Renault	34,45	-0,36	+10,15
Ravel	21,31	-0,19	+15,56
Rubis	22,26	+0,91	-9,51
Safran	160,90	0,00	+37,62
Saint Gobain	57,86	-0,67	+25,75
Sanofi	88,24	+1,55	-4,01
Sartorius Sted Bio	283,60	+0,54	-32,70
Schneider Electric	164,70	-0,33	+25,99
Scor SE	28,52	-0,28	+32,71
Seb	102,40	+0,10	+30,86
SES	5,40	-0,18	-9,93
SES Imagotag	100,00	-6,89	-18,03
Societe Generale	22,58	+0,71	-3,85
Sodexo	102,40	+0,79	+14,44
Soitec	152,15	-1,25	+6,08
Solutions 30 SE	2,26	-0,53	+32,59
Solvay	104,25	+0,68	+10,36
Sopra Steria Group	189,10	-0,26	+33,92
SPIE	26,24	-0,98	+7,72
Stellantis NV	18,87	+0,64	+40,72
Stmicroelectronics	41,69	-0,37	+26,06
Technip Energies	20,76	+1,22	+41,51
Teleperformance	130,05	-1,07	-41,71
TF1	8,69	+0,58	-3,70
Thales	140,50	-0,11	+17,78
TotalEnergies	62,81	+1,55	+7,09
Trigano	137,40	+0,22	+7,85
Ubisoft Entert	20,64	-1,20	+12,23
Unibail-Rodamco Westfield	54,40	-0,04	+11,87
Valeo	12,96	-1,37	-22,43
Vallourec	12,75	+0,08	+3,91
Valneva	5,42	-1,56	-12,98
Veolia Environ.	28,00	+0,97	+16,92
Verallia	31,80	+0,44	+0,57
Vinci	109,50	+0,24	+17,89
Virbac	283,50	-3,18	+24,34
Vivendi	8,71	+0,02	-2,24
Voltalia	9,03	-1,10	-47,07
Wendel	78,20	+1,30	-10,32
Worldline	13,55	-0,91	-62,91
X-Fab	9,65	-0,57	+45,80

MATIÈRES PREMIÈRES

PÉTROLE	
Le baril à Londres	-1,08 % à 80,78 $
OR	
Once d'or à Londres	1 992,10 $

DEVISES

BILLET/GUICHET

Valeurs	Achat	Vente
Etats-Unis USD	0,9074	0,9258
Suisse CHF	1,0221	1,0533
Royaume-Uni GBP	1,1321	1,1665

CHANGES

Valeurs	Préc.	Dernier	%var.
Etats-Unis USD	0,9216	0,9166	-0,48
Suisse CHF	1,0386	1,0377	-0,09
Royaume-Uni GBP	1,1463	1,1463	+0,26

MARCHÉ DE L'OR

Valeurs	Dernier	%Var.
Lingot de 1 Kg	57 500,00	-0,88
Pce 20 USD	1 959,00	0,00
Pce 20 F (Napoléon)	349,00	-0,03
Pce 50 pesos mex.	2 222,25	-1,66
Pce latine 20 F	360,00	-1,34
Pce Suisse 20 F	350,90	0,00
Souverain	449,80	0,00

Les petites annonces entre particuliers
Votre rendez-vous Automobile
Parution lundi, mercredi, vendredi
04 3000 7000
Rédigez votre petite annonce
(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)
04 91 27 01 16

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

AFFICHAGE DE L'AVIS REGLEMENTAIRE SUR LES PANNEAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE ET DE LA CC DES ASPRES

Préalablement à la procédure de mise à disposition du public, et ce pendant toute la durée de la mise à disposition, un avis de mise à disposition a été affiché sur les panneaux administratifs communaux et communautaires, et publié sur le site internet de la commune.

2.2. NOTIFICATION DU PROJET AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme, la Communauté de communes des Aspres a notifié, avant la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public, le projet de modification simplifiée aux PPA suivants :

Page 5/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Page 6/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE Rene
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

Titre nom	adresse	cp	ville
Monsieur le Préfet	Préfecture des Pyrénées-Orientales 24 Quai Sadi Carnot - BP 951	66951	Perpignan Cedex
Madame la Présidente	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée 22, boulevard du Maréchal-Juin	31406	Toulouse Cedex 9
Madame la Présidente	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales 24, quai Sadi Carnot	66906	Perpignan Cedex
Monsieur le Président	Chambre du Commerce et d'Industrie Quai De Lattre de Tassigny	66020	Perpignan Cedex
Monsieur le Président	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 9 av. Alfred Sauvy - Mas de la Garrigue	66600	Rivesaltes
Madame la Présidente	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales 19 avenue de Grande-Bretagne	66025	Perpignan Cedex
Monsieur le Président	Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon 9, Espace Méditerranée	66000	PERPIGNAN
Monsieur le Président	INAO Rue du Pont de l'Avenir - CS50127	11100	NARBONNE
Monsieur le Président	DREAL Perpignan 2 Rue Jean Richepin	66000	PERPIGNAN Cedex
Monsieur le Président	SYDETOM 66 Naturopôle - Bâtiment I n°9	66350	TOULOUGES
Monsieur le Président	CRPF 19, avenue de Grande Bretagne	66000	PERPIGNAN Cedex
Monsieur le Président	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers 19, avenue de Grande bretagne	66000	PERPIGNAN Cedex
Monsieur le Directeur	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales Service Aménagement 2 Rue Jean Richepin	66000	PERPIGNAN Cedex
Monsieur le Directeur	Départemental de la Cohésion Sociale de Pyrénées Orientales 16 bis, Cours Lazare Escarguel BP80930	66020	PERPIGNAN
Madame la Directrice	Départementale de la Protection des Populations des Pyrénées Orientales 1 Bd J.F Kennedy - Immeuble Espadon Voilier BP30988	66020	PERPIGNAN
Monsieur le Délégué Départemental	Direction territoriale de l'Agence Régionale de la Santé des Pyrénées-Orientales 53 Avenue Jean Giraudoux CS60928	66020	PERPIGNAN CEDEX
Monsieur le Directeur	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement OCCITANIE Direction énergie connaissance Département Autorité Environnementale Division Est 520 Allée Henri II de Montmorency CS 69009	34064	MONTPELLIER CEDEX 2
Monsieur le Président	Communauté de Communes Roussillon Conflent 1 Rue Michel Blanc BP5	66130	ILLE SUR TET
Monsieur le Président	PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE 11 Boulevard Saint Assiscle BP20641	66006	PERPIGNAN CEDEX

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Monsieur le Président	Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris 3 Impasse de Charlemagne BP90103	66704	ARGELES SUR MER
Monsieur le Président	Communauté de Communes du Vallespir 2 Avenue du Vallespir	66400	CERET
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	BANYULS DELS ASPRES
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	BROUILLA
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	CAIXAS
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	CALMEILLES
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	CAMELAS
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	CASTELNOU
Madame le Maire	Mairie de	66300	FOURQUES
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	LLAURO
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	MONTAURIOL
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	OMS
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	PASSA
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	SAINTE COLOMBE
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	SAINT JEAN LASSEILLE
Madame le Maire	Mairie de	66300	TERRATS
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	THUIR
Madame le Maire	Mairie de	66300	TORDERES
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	TRESSERRE
Monsieur le Maire	Mairie de	66300	TROUILLAS
Madame le Maire	Mairie de	66300	VILLEMOLAQUE
Madame le Maire	Mairie de	66670	BAGES

Page 7/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

2.3. LE REGISTRE DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2023, la Communauté de communes des Aspres a fixé les modalités de la mise à disposition du dossier au public dans sa délibération. Un registre a été tenu à la disposition du public, ainsi que le dossier comprenant le projet de modification du PLU, afin que toute personne puisse y consigner ses observations. D'autre part, une adresse mail spécialement dédiée à cette mise à disposition a été créée pour également recueillir les observations du public.

Le dossier mis à disposition du public était identique au dossier transmis aux PPA et à l'Autorité Environnementale.

2.4. FIN DE LA MISE A DISPOSITION

Conduite en application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public s'est tenue du 4 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

Page 8/9
Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332

3. Les observations émises au cours de la mise à disposition

3.1. LES OBSERVATIONS ET AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Suite à la notification du dossier de modification simplifiée aux Personnes Publiques Associées, seuls 4 avis ont été émis :

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales :**

Dans son courrier en date du 9 novembre 2023, la Chambre indique qu'elle n'a pas d'observation particulière sur le projet de modification simplifiée du PLU.

- **L'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) :**

Dans son courrier en date du 13 novembre 2023, l'INAO indique que le projet de modification simplifiée du PLU n'a pas d'incidence directe sur les signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) présents sur la commune, et n'a donc pas de remarque à formuler sur ce dossier.

- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales :**

Dans son mail en date du 30 octobre 2023, la chambre indique qu'elle n'a pas d'objection concernant le projet de modifications simplifiée du PLU et donne un avis favorable.

- **Le Département des Pyrénées-Orientales :**

Le Département a émis un avis plus de 2 mois après l'envoi du dossier et 4 jours après la fin de la mise à disposition. De plus, cet avis ne concerne pas directement les objets de la procédure.

3.2. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Dans le cadre de la mise à disposition, aucunes contributions n'ont été recueillies que ce soit dans le registre localisé en mairie, dans le registre localisé au sein de la CC des Aspres ou sur l'adresse mail spécialement créée dans le cadre de cette mise à disposition.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le
ID : 066-246600449-20240208-18_24_APPRMSSJL-DE

4. Conclusion

La mise à disposition a mobilisé 4 Personnes Publiques Associées et aucune personne individuelle.

La mise à disposition est donc marquée par un manque de participation locale.

Le présent bilan clôt la procédure de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Saint Jean Lasseille.

Chaîne d'intégrité du document : C4 C6 FD 93 D3 AF 8B 78 18 B0 89 B2 EE F0 61 15
Publié le : 15/02/2024
Par : OLIVE René
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/246332